

Schéma d'Aménagement de la Vallée de la Romanche

*Compte rendu des débats du comité Romanche du 26 février 2007 – 14 heures
Mairie de Vizille*

**Les présentations PowerPoint sont téléchargeables sur l'espace téléchargement
du site internet du Symbhi (www.symbhi.fr)**

**Le prochain Comité Romanche est déplacé du mardi 17 avril
au jeudi 26 avril 2007 à 09h30 à Bourg d'Oisans**

Présents :

Elus - Communes

M. Robert Veyret	Président du Symbhi - Conseiller général du canton de Rives
M. Robert Tassam	Adjoint à la Communauté de Communes du Sud Grenoblois
M. Daniel France	Adjoint au Maire d'Huez en Oisans
M. Bernard Le Risbé	Adjoint au Maire de Jarrie
M. J.-M. Marigot	Adjoint au Maire de Saint Pierre de Mésage
M. Jacques Aujard-Catot	Adjoint au Maire de Vaulnaveys Le Haut
M. Jean Danz	Adjoint au Maire de Vizille
M. Dominique Tilliette	Directeur des Services Techniques de Vizille
M. Laurent Lanfray	Directeur Général des Services de Bourg d'Oisans
Mme Annelise Comparet	Directrice des Services Techniques de Jarrie
M. Alain Ginies	Maire d'Allemont
M. Lionel Payen	Maire de Bourg d'Oisans
M. Jacques Nivon	Maire de Champ sur Drac
Mme Anne Le Gloan	Maire de Jarrie – Conseillère Générale du Canton de Vizille
M. Claude Ravier	Maire de Livet et Gavet
M. Gabriel Vair	Maire de Montchaboud
Mme. Yolande Adobati	Maire de Notre Dame de Mésage
M. Gilles Strappazon	Maire de Saint Barthélémy de Séchilienne
M. Alain Berhault	Maire de Vizille
M. Charles Galvin	Président de la CLE Drac Romanche
M. Jean-Robert Wendling	Président du SACO

**Associations, chambres
consulaires, administration,
autres**

Mme Véronique Platz ADIDR

M. Michel Pinhas	ADIDR - Directeur
M. Roger Chaumont	ADIHCE
M. Gilbert Chomaz	ADIHCE
Mme Michèle Dona	ADIHCE
M. Elie Dona	ADIHCE Champ sur Drac (FRAPNA)
M. Norbert Nicolas	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Mme Manuelle Glasman	Association pour la Promotion de l'Agriculture de l'Oisans
M. Jean-François Alessandri	CARS
M. Jean Cabanne	CARS
M. Serge Gros	CARS
M. Claude Grosjean	CARS
M. Jean-Louis André	CARS et LAHGGL
M. Serge Chalier	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M. Christophe Sibieude	CLE Drac-Romanche
M. Christian Roman	Conseil Général de l'Isère – Service Aménagement – Territoire Agglomération Grenobloise
M. Olivier Tournoud	Directeur de la Maison de l'Oisans
M. Florent Malterre	Directeur Général des syndicats intercommunaux de Bourg d'Oisans (SACO-SIVOM-SITOM-SIERCO-SIO Oisans)
M. A. Delauné	Direction des Politiques Urbaines de Grenoble Alpes Métropole (Métro)
Mme Elisabeth Vergez	DRIRE Rhône-Alpes – Division Contrôle de l'Electricité
M. Rémi Foussadier	E. I. Démoustication
M. Marc Bastistella	EDF – UP Alpes
M. Robert Javellas	FRAPNA Isère
Mme Céline Ferrero	Journaliste
M. Gilbert Rey	Président du SUO – Bourg d'Oisans
M. Rafael Mano	Président du Syndicat de la Moyenne Romanche (ASMR)
Mme Agnès Lebeau	SCREG Sud Est / SOVEMAT
M. Jean-Pierre Bozonat	SETIS
M. Guy Buisson	SIERG
Mme Anne Catalon	SIERG
M. Jean-François Richet	SIERG
M. Max Genevois	Vice-Président du SIERG

SYMBHI

M. Jean-Noël Gachet	Conseil Général de l'Isère – Chef du Service de l'Eau
M. Daniel Verdeil	Chef de projet Symbhi
M. Olivier Manin	Chargé de mission Symbhi
M. Thomas Linossier	Stagiaire Symbhi

Bureaux d'études

M. Philippe Martin	Hydrétudes
M. Lionel Guitard	Hydrétudes
Mme Anne Dos Santos	Hydrétudes
M. Philippe Séauve	Agrestis
M. François Blanchet	SAGE

Excusés

M. François Dols	DIREN
M. Pierre Melin	DDE 38
M. Philippe Sionneau	DDE 38
M. Jean-Claude Vayr	Maire de St Pierre de Mésage
M. Christian Pichoud	Conseiller général du canton de Bourg d'Oisans
M. Gilles Dumolard	Président de la Chambre de commerce

M. André Jouany
M. Norbert Grimoud
Mme Luiza Alzate

M. Jean-Charles Faraudo

Maire de Mizoën
Président de la communauté de communes du Sud grenoblois
Région Rhône Alpes – Chargée de mission "gestion des
milieux aquatiques"
Président du Directoire – Société d'aménagement touristique
de l'Alpes d'Huez et des Grandes Rousses



Ouverture du Comité Romanche

M. Veyret ouvre la séance présentant le Comité Romanche, ainsi que le Symbhi (son histoire, ses travaux...).

M. Galvin (CLE Drac Romanche) présente les travaux menés par la CLE Drac-Romanche, et notamment le SAGE qui sera voté dans les prochaines semaines.

M. Wendling (SACO) présente la structure du SACO et les projets à venir, principalement le futur Contrat de Rivière Romanche.

M. Manin (Symbhi) présente les objectifs du schéma d'aménagement de la Romanche, la zone d'étude et précise le phasage de l'étude et les délais correspondants :

Phase 1 :	Etat des lieux / Diagnostic :	5 mois
Phase 2 :	Détermination des objectifs / Validation :	2 mois
Phase 3 :	Réalisation des scénarios d'aménagement :	3 mois
	Concertation avec les habitants :	3 mois
Phase 4 :	Définition du scénario d'aménagement retenu / Finalisation :	3 mois

TOTAL **16 mois**

La fin du schéma d'aménagement est prévue pour fin 2007 – début 2008.

L'objet de ce Comité Romanche concerne la restitution des résultats d'étude pour la phase 1 sur les thématiques suivantes : hydrologie, hydraulique, géotechnique, milieux naturels. Les autres thématiques (morphodynamique, paysages, usages...) seront traitées lors du prochain Comité Romanche).

M. Gachet (Symbhi) précise que les thématiques non traitées lors de ce Comité Romanche ne sont pas oubliées et ont toute leur place dans la réflexion. L'ordre du jour de ce Comité a été décidé de façon à laisser du temps pour le dialogue, dans une durée totale de réunion raisonnable.



Thématiques Hydrologie – Hydraulique - Géotechnique

Présentation

Mrs Martin et Guitard (cabinet Hydrétudes) présentent l'état des lieux – diagnostic concernant les problématiques suivantes :

- hydrologie (expertise sur les débits de crue à prendre en compte) ;
- géotechnique (évaluation des risques de rupture de digue – expertise du cabinet Sage représenté par M. Blanchet) ;
- hydraulique (cartographie des zones inondables pour différentes hypothèses dont des ruptures de berge).

Cette présentation a fait l'objet d'un envoi sous forme de note de synthèse, à l'ensemble du Comité Romanche, le 21 février 2007, et d'un additif (cartographie des zones inondables sur la plaine de Bourg d'Oisans pour différentes ruptures de digues) remis en début de réunion à l'ensemble des présents. A noter qu'une dernière carte présentant les zones inondables sur la plaine de Vizille est jointe à ce compte-rendu.

Questions / Réponses

Questions de M. Payen (Maire de Bourg d'Oisans) :

- Pourquoi le débit de crue centennale à l'entrée de la plaine de Bourg d'Oisans a été pris tel quel ? Quelle est l'influence des ouvrages hydroélectriques amont ? M. Payen expose l'existence de sites potentiels d'écrêtement de crue sur le Vénéon.
- Comment les classes de risques ont-elles été évaluées ? Pourquoi le risque est-il plus important en rive gauche à Bourg d'Oisans, qu'en rive droite ?

M. Payen fait enfin remarquer que l'étude paraît corroborer les résultats de l'étude Hydratec et non ceux de l'étude Hydrolac.

↳ M. Martin explique que les données de base sont les hydrogrammes de crue EDF validés par experts (880 m³/s en aval des Gorges) et que rien ne semble devoir remettre en cause ces données. Les apports de l'ensemble des affluents ont été pris en compte pour la reconstitution d'un scénario hydrologique correspondant à une crue centennale de la Romanche.

M. Martin explique que l'étude Hydratec ne mettait pas en évidence le rôle écrêteur de crue de la plaine de Bourg d'Oisans.

↳ M. Blanchet expose la méthodologie retenue pour l'évaluation du risque de brèche dans les digues de la Romanche.

Pour le cas particulier de Bourg d'Oisans, la digue rive gauche est composée de matériaux fins et de talus pendus, d'où un risque de brèche plus élevé en cas de surverse. La digue rive droite présente une continuité entre le muret longitudinal et la chaussée de la RN 91 : pour qu'il y ait brèche, il faudra qu'il y ait un soulèvement de la structure de la chaussée, phénomène beaucoup moins probable qu'une brèche en rive gauche.

Question de M. Cabanne (Comité d'Action pour les Ruines de Séchilienne) :

- Comment les brèches potentielles ont-elles été localisées ?

✎ M. Martin explique que la position des brèches est issue du croisement de plusieurs données : la reprise des hypothèses du PPRI, les brèches historiques, l'analyse du géotechnicien. A noter que quelle que soit la forme de la brèche retenue, l'incidence sur le fonctionnement hydraulique est identique.

Question de M. Ravier (Maire de Livet et Gavet) :

- Est-ce que les travaux d'entretien des berges dans les gorges reviendront au Symbhi ?

✎ M. Veyret explique que le Symbhi intervient pour les travaux d'investissement « lourds » pour la réalisation du projet et que par la suite l'ADIDR assurera l'entretien sur sa zone d'action.

M. Pinhas (ADIDR) expose son périmètre et les modalités pour faire partie de l'Association : l'adhésion de toutes les communes et l'existence d'ASA. Sur la partie en aval de St Barthélémy de Séchilienne, une ASA Romanche Aval est en cours de constitution. Dans les Gorges, pas de demande pour l'instant, l'Association Moyenne Romanche ayant refusé par le passé son adhésion. En amont, sur la plaine de Bourg d'Oisans, le Syndicat Unique de l'Oisans fait partie de l'ADIDR.

Questions de M. Berhault (Maire de Vizille) :

- Pourquoi une telle différence entre cette étude et les données du PPRI basées sur une étude Sogreah, en ce qui concerne les débits de crue centennale à l'entrée de Vizille Comment les brèches potentielles ont-elles été localisées ? Est-ce que la présente étude peut avoir une répercussion auprès des services de la DDE et pourrait conduire à une modification du PPRI ?
- Les brèches retenues à Vizille sont identiques à celles retenues dans l'étude Sogreah pour le PPRI ? Pourquoi ? Une étude spécifique a-t-elle été menée ?

✎ M. Veyret excuse la DDE qui n'a pu être présente à ce Comité Romanche. M. Gachet explique que les Services de la DDE font partie du Comité Technique de suivi de l'étude et ont assisté au dernier Comité où ces résultats ont été présentés.

Pour l'établissement du PPRI, l'Etat a suivi le principe de précaution et a retenu les données EDF validées telles quelles, alors que dans cette étude le fonctionnement hydraulique de la vallée a été étudié plus finement.

M. Gachet assure que les Services de l'Etat suivent et seront vigilants sur la suite de l'étude.

✎ M. Martin explique que la position des brèches a été prise en compte suite aux résultats intermédiaires de l'étude spécifique menée par le Cabinet IMS-RN pour le compte de la Mairie de Vizille, résultats qui corroborent les résultats antérieurs.

M. Verdeil remercie la Mairie d'avoir permis cette communication et précise que si les résultats définitifs de l'étude IMS apportent des changements sur la localisation des brèches, ces répercussions seront pris en compte dans le présent Schéma d'Aménagement.

M. Verdeil explique enfin que la position des brèches n'induit pas forcément des travaux localisés autour de cet emplacement mais en général des travaux plus lourds et sur des linéaires plus importants : si la brèche a été retenue sur un point précis pour les besoins de la modélisation, c'est un linéaire important de digue qui est concerné par le risque.

Questions de M. Gros (Comité d'Action pour les Ruines de Séchilienne) :

- Si des travaux ont lieu sur la plaine amont pour protéger Bourg d'Oisans, le débit de pointe de crue en sortie de la plaine va-t-il être revu à la hausse ? Quelles seront les conséquences pour l'aval ?
- Le CARS préconise la réalisation d'une galerie hydraulique comme parade hydraulique au risque majeur des ruines de Séchilienne et comme ouvrage de protection pour l'aval du bassin versant. Le CARS se plaint également du retard pris sur ce dossier.

☞ M. Verdeil explique que le débit de pointe à la sortie de la plaine de Bourg d'Oisans sera conservé car le projet sera notamment soumis à la Loi sur l'Eau qui impose à tout aménagement hydraulique de ne pas aggraver la situation à l'aval. Il faudra donc préserver dans la plaine de Bourg d'Oisans, des zones inondables là où les enjeux sont plus réduits.

☞ M. Veyret indique que la problématique « Ruines de Séchilienne » est aujourd'hui à la charge de l'Etat. Cependant, le Symbhi va prendre en charge, suite à la demande du Président du Conseil Général de l'Isère, la **Maîtrise d'Ouvrage des études** concernant les parades hydrauliques au risque majeur des Ruines de Séchilienne, à la condition que le Préfet boucle le plan de financement. Le Conseil Syndical doit se réunir d'ici quelques jours pour délibérer sur ce sujet.

L'aspect technique du dossier va être repris au fur et à mesure par le Symbhi.

Le CARS sera consulté pour présenter leur solution, qui sera étudiée ensuite en détails par le Symbhi.

Aucune décision concernant les travaux ne peut être bien sûr connue à ce jour.

Question de M. Javellas (FRAPNA) :

- M. Javellas indique que le débit de la Romanche est très artificialisé du fait de la présence de nombreux barrages sur le cours de la Romanche mais aussi de l'Eau d'Olle. Cette influence est-elle prise en compte ? Le projet EDF de remplacement des 6 barrages de la Romanche en un seul est-il pris en compte ?

☞ M. Martin indique que l'étude a été menée en supposant une transparence hydraulique des barrages.

M. Javellas appuie le raisonnement de l'étude mené sur l'ensemble du bassin versant et préconise que chaque secteur assure sa part de l'écrêtement de la crue par épandage, sur les mêmes principes que le projet Isère Amont.

Questions de M. Challier :

- A quelle crue fait référence la crue centennale d'étude ?
- Dans le cadre de ce projet, s'agit-il de redonner une marge de manœuvre pour l'urbanisation de la vallée au détriment des terres agricoles ?

↳ M. Martin indique que la crue historique la plus importante connue est la crue de 1856 à Vizille (crue considérée comme environ centennale). Les résultats de l'étude sont cohérents avec les informations recueillies sur le déroulement de cette crue historique.

↳ M. Veyret indique que le projet du Symbhi a pour but uniquement la protection des personnes et des biens (et par conséquent des enjeux économiques sur la vallée).



Thématique Milieux Naturels

Présentation

Mme Dos Santos (cabinet Hydretudes) et M. Séauve (cabinet Agrestis) présentent l'état des lieux – diagnostic concernant les problématiques suivantes :

- milieux naturels aquatiques / enjeux piscicoles ;
- milieux naturels terrestres / enjeux écologiques.

Ces thématiques ont également été abordées dans la note de synthèse envoyée au Comité Romanche.

Questions / Réponses / Débat

Question de M. Cabanne (CARS) :

- L'Ile Falcon a été présentée comme zone à fort potentiel. L'étude prend-elle en compte l'ensemble de la zone ou uniquement le lit de la Romanche ?

↳ M. Séauve indique que l'étude concerne l'ensemble de l'hydrosystème Romanche mais que la zone à fort potentiel écologique dans ce secteur est située dans le lit en tresse.

M. Martin indique les enjeux liés au lit de la Romanche, considéré comme milieu « vivant » seront présentés lors du prochain Comité Romanche, avec la thématique « Morphodynamique », tout comme les autres enjeux (paysages, agriculture, usages de l'eau).

M. Javellas (FRAPNA) indique que le fonctionnement des débits réservés en aval des barrages conduit à des fluctuations de débit et a une influence directe sur la richesse piscicole des gorges, considéré comme milieu pauvre. Le projet EDF devrait permettre d'avoir des conclusions plus optimistes sur ce milieu, en raison de la hausse des débits qui en découlera.

M. Bastistella (EDF – UP Alpes) précise que le débit réservé de la Romanche sera porté de 1 à 4 m³/s (soit le dixième du module).

M. Payen indique que la cartographie de la zone Natura sur la plaine de Bourg d'Oisans semble un peu réductrice car elle semble ne concerner que la forêt alluviale alors que la zone concerne un secteur beaucoup plus vaste (bocage...). M. Séauve indique que la zone présentée correspond à la zone concernée par l'hydrosystème Romanche.

La séance est levée par M. Veyret à 16h10.

Le prochain Comité Romanche aura lieu le jeudi 26 avril 2007 à 9 heures 30, à Bourg d'Oisans.

